

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Jeudi 29 novembre 2018

INFO PRESSE

Une convention de collaboration en faveur du handisport et du sport adapté

Le groupement d'intérêt public (GIP) Handicap, dépendance et bien vieillir, la Ligue calédonienne de sport adapté et handisport, et le pôle France handisport d'athlétisme de Nouvelle-Calédonie ont signé une convention tripartite de collaboration. Elle vise notamment à favoriser l'intégration sociale des athlètes.

Depuis le début de l'année 2018, un comité technique animé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, regroupant les associations du secteur et les partenaires sociaux, travaille à la mise en œuvre de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés.

Ce dossier majeur constitue une priorité du schéma directeur du handicap et de la dépendance.

Il s'est déjà traduit par :

- une réaffectation de l'enveloppe des 300 millions de francs du Fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap (FIPH) ;
- le lancement de l'appel à projets pour la création d'entreprises adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- la création du site internet www.handicap.nc et le lancement d'une campagne de communication dédiée à la promotion des compétences au travail des personnes en situation de handicap ;
- la création d'un poste de chargé de mission au sein du GIP, occupé par Nicolas Brignone. Son rôle : participer à l'insertion des athlètes dans le tissu professionnel et social.

Un modèle à généraliser

La convention de collaboration signée aujourd'hui s'inscrit dans la continuité de cette dernière action (embauche d'un chargé de mission par le GIP). Elle définit les tâches du chargé de mission et ses conditions de travail : il bénéficie d'un horaire aménagé lui permettant d'exercer à mi-temps sa fonction de chargé de mission et, sur le deuxième mi-temps, sa pratique du sport de haut niveau (entraînements, stages, compétitions). Ce fonctionnement innovant considère en effet que, à travers sa pratique du sport de haut niveau, l'athlète représente la Nouvelle-Calédonie et accomplit ainsi une mission de service public.

Validé par la direction du Travail et de l'emploi, cet aménagement fait figure d'exemple. Les partenaires souhaitent désormais qu'il soit généralisé à tous les athlètes du pôle France handisport d'athlétisme de Nouvelle-Calédonie (environ 15 personnes) afin de favoriser leur insertion professionnelle, et donc sociale.

À l'avenir, ce modèle pourra être étendu à d'autres disciplines du handisport et des sports adaptés. Au cœur de cette démarche, le GIP se positionne comme une interface entre les sportifs handicapés de haut niveau et les employeurs potentiels. Ce modèle s'inscrit aussi dans une vision à moyen-long terme en permettant d'anticiper la reconversion des athlètes, le jour où ils mettront notamment un terme à leur carrière sportive.

Élaborée à la demande de la Ligue, cette convention est le fruit de près de six mois de travail.

Les signataires de la convention

- Christopher Gygès, président du GIP Handicap, dépendance et bien vieillir, et membre du gouvernement en charge du handicap ;
- José Marques, président de la Ligue calédonienne de sport adapté et handisport ;
- Olivier Deniaud, responsable du pôle France handisport d'athlétisme de Nouvelle-Calédonie.

* *
*